

MAIRIE DE NOINTEL

REUNION DU MARDI 19 JUIN 2014

20h30

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.

Date de convocation : 13 juin 2014

Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, M. DECAUDAIN, Mme GROBON, Mme DUFRANNE, M. DEGREMONT, M. MAUROY, Mme LEFEVRE, Mme DOMINGOS-FREIRE, Mme MACUDZINSKI, M. THOMAZON, M. RUMEAU, Mme BOULANGER

Excusés : M. LANTEZ, M. REGNIER

Secrétaire de séance : MME BODCHON-SEREIN

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 29 avril 2014.

2/ RYTHMES SCOLAIRES :

Monsieur le Maire, après avoir rappelé les prises de positions hostiles à la réforme pendant la campagne électorale et après avoir rappelé la délibération du 19 juin 2014 décidant de ne pas appliquer la réforme à la rentrée de septembre, informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir une lettre de Monsieur le Préfet qualifiant d'illégale cette position et avertissant qu'elle sera attaquée au Tribunal Administratif si elle n'est pas annulée.

Monsieur le Maire constate que le mouvement d'opposition à cette réforme n'a pas pris l'ampleur escomptée, ni au niveau local, ni au niveau national.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal constate que la réforme s'imposera et qu'il convient d'avertir les parents le plus tôt possible que les nouveaux horaires seront en vigueur à la rentrée, conformément au projet validé le 12 janvier 2014, à savoir :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Périscolaire : 7h30 - 9h00

Cours : 9h00 - 12h00

Cantine : 12h00 - 13h30

Cours : 13h30 - 16h00

TAP gratuits : 16h00 - 17h00 (contenus à préciser ultérieurement)

Périscolaire : 17h - 18h00

Mercredi :

Périscolaire : 7h30 - 9h00

Cours : 9h00 - 11h00

Périscolaire envisagé : 11h00 - 12h30 (ou 12 h si cantine).

Le Conseil Municipal valide le projet de lettre qui sera adressée aux parents d'élèves avec un questionnaire permettant de mieux cibler les besoins pour la rentrée notamment concernant une éventuelle cantine le mercredi midi.

Le Conseil Municipal décide également d'envoyer une lettre au Préfet l'informant de cette décision mais, dans une volonté de protester contre cette réforme imposée, refuse d'annuler la délibération du 19 juin.

3/ QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture du courrier de Madame Maïté Trannoy remerciant le Conseil Municipal pour la fleur offerte par la commune à l'occasion de son mariage.
- Organisation de la fête du 13 juillet. La décision de maintenir ou d'annuler sera prise en concertation avec le Comité des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 22h15.

A Nointel, le 1^{er} juillet 2014.

Le Maire,
Philippe LADAM